

NOTRE METIER, VOUS PROTEGER

fnmji

LES QUALITÉS
DE CHACUN,
**LA FORCE DE
TOUS.**



ÉVALUATION CROISÉE ENTRE PAIRS

Dans un souci d'amélioration continue des pratiques professionnelles et de la qualité d'exécution des mandats judiciaires confiés, la FNMJI a conçu, développé, partiellement financé et pleinement finalisé un dispositif d'évaluation croisée entre pairs à destination des Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs exerçant à titre individuel.

ÉVALUER : C'EST MESURER LA QUALITÉ D'UNE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

L'objectif final de l'évaluation est d'obtenir une appréciation objective de sa pratique à un instant T et ainsi de se situer par rapport à un niveau de qualité admis, exigé et recherché.

Il s'agit d'évaluer des pratiques professionnelles et non des personnes ou des professionnels.

S'ÉVALUER, ON A TOUS À Y GAGNER

- Proposer à tous une démarche d'**AMÉLIORATION** de ses pratiques.
- Créer une dynamique d'**ÉCHANGE**.
- Participer à la **VALORISATION** d'un niveau collectif de qualité.
- **CO-CONSTRUIRE** une identité professionnelle permettant une reconnaissance entre pairs sur la base des valeurs partagées.

S'ÉVALUER : UN ENGAGEMENT FORT ET COLLECTIF

Notre exigence de qualité en tant que professionnels sera matérialisée au travers de nos engagements dans ce **dispositif de progression individuelle et collective**.

L'objectif de cette démarche est également d'**identifier des axes d'amélioration** pour des chantiers futurs et des propositions de formation continue ; nos points forts existants serviront eux, de base solide et officielle pour développer l'image de marque de notre profession et de chaque professionnel.

Ces gages de qualité et donc de légitimité sont notre force et doivent être des atouts à valoriser.

L'ÉVALUATION EN PRATIQUE

1 DISPOSITIF, 2 OUTILS

Le dispositif d'évaluation entre pairs des mandataires judiciaires à la protection des majeurs repose sur des documents élaborés par la FNMJI et déposés auprès de l'INPI :



1. un référentiel d'évaluation dont les bases sont issues de professionnels, des textes réglementaires, de la déontologie et de représentations partagées...

Véritable unité de mesure des pratiques, il tend à donner un idéal à atteindre. Son contenu couvre tous les domaines de notre activité : gestion patrimoniale, judiciaire, gestion sociale et financière, etc



2. une méthode d'évaluation croisée entre pairs pour guider l'analyse et assurer son objectivité et sa légitimité.

CONCRÈTEMENT, COMMENT ÇA SE PASSE ?



BON À SAVOIR

Cette action de professionnalisation a été homologuée par la FNMJI auprès du FIF PL et peut prétendre à une prise en charge financière afin que seul un montant résiduel reste à la charge du professionnel évalué.

Les deux outils (référentiel et méthode d'évaluation) restent accessibles à tous en ligne sur le site de la fédération.

➔ Rendez-vous sur : www.fnmji.fr

rubrique Evaluation entre pairs, en vous connectant avec vos identifiants au préalable.

PROFIL DU PAIR ÉVALUATEUR

Le pair évaluateur est habilité par le Comité de pilotage national du dispositif.

Il s'engage à respecter le protocole de la démarche d'évaluation, à suivre la formation organisée par la FNMJI, à être lui-même évalué, et à réaliser au minimum deux évaluations par an.

Idéalement c'est un MJPM expérimenté, investi dans la profession et/ou dans une fédération locale.

LES CRITÈRES DE RECRUTEMENT

- **Au moins 3 ans d'expérience aux fonctions de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs** (tout mode d'exercice confondu) et être en activité, ou fin d'activité de moins de 3 ans avec un engagement dans la profession et la fédération.
- **L'évaluateur doit être évalué ou s'engager à être évalué** dans le trimestre.

LA FORMATION

- **1 journée de formation** en groupe
- **1 journée de mise en pratique par la réalisation de l'évaluation d'un pair**, en binôme avec un évaluateur expérimenté.

UN OUTIL

Les évaluateurs et le COPIL ont accès à une base de données (GDEV) pour gérer et suivre les évaluations de façon dématérialisée (conventions, attestations de formation, disponibilités des évaluateurs habilités...), informatisant ainsi tout le back-office du dispositif.

Être évaluateur, c'est également partager de nombreuses expériences et donc c'est bénéfique pour sa propre pratique.



Pour en savoir plus sur la formation des pairs évaluateurs, contactez : copil.eval@fnmji.fr

NOTRE METIER, VOUS PROTEGER

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE



CAISSE D'ÉPARGNE

FNMJI
www.fnmji.fr
contact@fnmji.fr